

Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des statuts et règlement intérieur Année 2015-2016

Jordan Delorme

Dimanche 29 Mars 2016



Sommaire

1 Règlement intérieur

- Actuellement
- Proposés

2 Statuts



FedeRez

Renouvellement du bureau

«Dans le cas de candidats isolés, les candidats rattachés à une personne morale dont un des membres ou anciens membres a été élu au Bureau lors de cette Assemblée Générale ne sont plus éligibles au cours de celle-ci.»



Renouvellement du bureau

Dans le cas où des candidats sont rattachés à plusieurs associations membres, ils doivent choisir une association à laquelle ils annoncent être rattachés lors de la phase de candidatures.



FedeRez

Renouvellement du bureau

«Dans le cas de candidats isolés, les candidats rattachés à une personne morale dont un des membres ou anciens membres a été élu au Bureau lors de cette Assemblée Générale ne sont plus éligibles au cours de celle-ci.»

Dans le cas où des candidats sont rattachés à plusieurs associations membres, ils doivent choisir une association à laquelle ils annoncent être rattachés lors de la phase de candidatures.



Sommaire

1 Règlement intérieur

2 **Statuts**

- Actuellement
- Proposés
- Cotisation



FedeRez

Article 7

« Il s'agit de personnes morales dont l'une des activités est la gestion d'un réseau informatique pour des étudiants de l'enseignement supérieur. »



FedeRez

Article 7

Il s'agit de personnes morales dont les activités concernent le développement, l'apprentissage et la gestion de réseaux ou de systèmes informatiques pour des étudiants de l'enseignement supérieur.



Article 7

« Il s'agit de personnes morales dont l'une des activités est la gestion d'un réseau informatique pour des étudiants de l'enseignement supérieur. »

Il s'agit de personnes morales dont les activités concernent le développement, l'apprentissage et la gestion de réseaux ou de systèmes informatiques pour des étudiants de l'enseignement supérieur.

Actuellement

cotisation annuelle (€) \ nombre d'adhérents	0-200	201-400	401-600	601-800	801-1000	1001-1200	1201-1400	1401-1600	1601-1800	1801-2000
entre 0 et 5	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
entre 6 et 15	40	50	70	80	90	105	120	140	160	180
entre 16 et 25	40	70	95	120	160	200	240	280	320	360
entre 26 et 35	50	90	145	200	240	280	320	360	400	440
entre 36 et 45	55	105	175	240	280	320	360	400	440	480
entre 46 et 55	70	120	200	280	320	360	400	440	480	520
entre 56 et 65	105	145	225	305	360	400	440	480	520	560
entre 66 et 75	130	170	250	330	390	440	480	520	560	600



Proposé

1% du budget lié aux activités informatique
et réseaux de l'association



FedeRez

Proposé

Un peu compliqué : on veut un tableau !



FedeRez

Proposé

Budget annuel lié aux activités (en milliers d'euros)	de 0 à 5	de 5 à 10	de 10 à 15
Cotisation annuelle (en euros)	25	75	125

Budget (en milliers d'euros)	de 15 à 20	de 20 à 25	de 25 à 30	de 30 à 35	de 35 à 40	de 40 à 45
Cotisation (en euros)	175	225	275	325	375	425

Budget (en milliers d'euros)	de 45 à 50	de 50 à 55	de 55 à 60	de 60 à 65	de 65 à 70	de 70 à 75
Cotisation (en euros)	475	525	575	625	675	725



La participation annuelle est définie dans les tableaux suivants et s'entend :

- ▶ Comme le montant annuel des recettes payées par les membres de l'adhérent via une cotisation ou des ventes de services, dans le cas d'un adhérent dont l'activité principale est le développement et/ou la gestion d'un réseau informatique étudiants et le développement de services informatiques.
- ▶ Comme le montant annuel de toutes les dépenses réalisées par l'adhérent pour le développement et la gestion d'un réseau informatique étudiants et du développement de services informatiques s'il ne s'agit que d'une partie non-majoritaire de ses actions



Les montants sont considérées dans l'année civile précédent le versement de la cotisation considérée. Les montants pourront être vérifiées sur demande de la Fédération grâce à la présentation de la comptabilité de l'adhérent, ou à défaut par un audit mandaté par la Fédération.



- ▶ Permettre l'adhésion des clubs via leurs BdE, en ayant une cotisation honnête ;
- ▶ Calcul effectué sur plusieurs associations (Crans, ...) ;
- ▶ Suppression de la double entrée cotisation par adhérent/nombre d'adhérents.



Merci de votre attention



FedeRez